

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la Défense Nationale

Commandement de la Gendarmerie Nationale

MISE EN DEMEURE N° 01

Conformément au décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et en application des clauses contractuel les afférentes au marché N°0147/1903 du 04/10/2017, portant sur la réalisation en charpent métallique d'un Groupement Territoriale et Groupement d'Intervention de la Gendarmerie Nationale à la wilaya de Relizane, conclu avec **L'ENTREPRISE SARL BTPH DJALAB**, dont le siège social N° 3 LA BRUYERE SIDI BEL ABBES, cette dernière est mise en demeure n°01 pour le non-respect ses engagements contractuels.

A Cet effet, **L'ENTREPRISE SARL BTPH DJALAB** est tenue de remédier à ce problème, et d'honorer ses engagements contractuels dans un délai de huit (08) jours à compter de la date de publication du présent avis dans les quotidiens nationaux et le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP).

Passé ce délai, des mesures seront appliquées conformément à la réglementation en vigueur.